

2026-013



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 15 janvier 2026 – Délibération n°013

Convocation envoyée,
affichée le : 09/01/2026

**Objet : CONVENTION DE SERVITUDE / MISE A
DISPOSITION AVEC ENEDIS - TRAVAUX
SECTION WC LE BOUSQUET**

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents : 5

L'an deux mil vingt-six et le quinze janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc SAHUQUET

Résultats :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse- CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

**Liste des délibérations
affichée le :** 16/01/2026

Absents : BORIE Nina - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MAJOREL Aimé (pouvoir à DUTRIEUX Patrick) - MULLER Geoffroy (pouvoir à BRUNET Mélanie) - MURET Yvain - RAGOT Annie.

(Annexe jointe)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'Enedis va effectuer des travaux, sur la section WC situé lieu-dit Le Bousquet afin d'y installer un poste de transformation de courant électrique ainsi et de poteaux électriques.

Pour qu'Enedis puisse effectuer les travaux concernés, le conseil municipal doit adopter la convention de servitude et la convention de mise à disposition associées.

Après avoir entendu l'exposé,

2026-013

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu la convention de servitude et de mise à dispositions jointes et les plans associés ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'ACCEPTER la convention de servitude et la convention de mise à disposition pour la réalisation des travaux sur la section WC situé lieu-dit Le Bousquet ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Jean-Marc SAHUQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sahuquet".

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Prefecture